



## Séance du 30 juin 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Valérie RUBEAUX, Patrick POUDEVIGNE, Lydia ZIADE, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

Brigitte NEF à Dominique ANCEY

Date de convocation : 23 juin 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 18

POUVOIR : 1

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### **DEL 34-2022 : FINANCES : SOUSCRIPTION DE DEUX PRETS RELAIS AU BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Considérant les dépenses d'investissement prévues pour les travaux de la salle Jean Moulin

Considérant que le versement des subventions n'aura lieu qu'après le décompte final Monsieur le Maire expose le fait qu'il est nécessaire de maintenir la Trésorerie afin d'assumer le paiement des autres dépenses, en attendant le versement des subventions.

Il y a donc lieu de contracter un crédit relais selon la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole :

crédit de 290 000 euros  
durée de 2 ans maximum  
au taux fixe 1,30%  
frais de dossier à 0.15% du montant du prêt.

Monsieur le Maire propose également de contracter un prêt relais en attente du remboursement du FCTVA selon la proposition de la Caisse du Crédit Agricole :

crédit de 140 000 euros  
durée de 2 ans maximum  
au taux fixe de 1,30%  
frais de dossier à 0.15% du montant du prêt.

Dans les deux prêts, le remboursement devra se faire à réception des subventions et du versement du FCTVA remboursement par anticipation possible sans indemnités



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

**DEL 34-2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
Reçu en préfecture le 01/07/2022  
Affiché le  
ID : 084-218400554-20220630-342022-DE



Monsieur le Maire propose d'inscrire ces crédits au budget principal 2022 aux chapitres correspondants

Le Conseil Municipal, après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les projets de crédit relais ainsi présentés, d'une part pour le prêt de 290.000,00 €, et d'autre part pour le prêt de 140 .000,00 €,
- **DECIDE** d'inscrire ces emprunts au budget principal 2022,
- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- **DONNE** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour 19	Contre /	Abstention /
------------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DEL 2022-15